Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Projet éolien Mesgi'g Ugju's'n 2
Numéro de dossier : 3211-12-250

Liste par ministère ou organisme

No.	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire(s)	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Charles Montbriand-Leduc Catherine Bernier	2024-09-17 2024-09-17	1
2.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction de la protection des espèces et des milieux naturels - Espèces floristiques menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées	Jean-Bastien Lambert Michèle Dupont-Hébert	2024-09-23 2024-09-23	2
3.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction de la gestion de la faune	Danielle Gauthier Jean-Sébastien Babin	2024-09-18 2024-09-18	1

RAPPORT DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet	**MARCHE À SUIVRE**
Nom du projet	Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2
Initiateur de projet	Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2) S.E.C.
Numéro de dossier	3211-12-250
Dépôt de l'étude d'impact	2023/03/16
Présentation du projet : Le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 sur le territoire non organisé (TNO) Rivière-Nouvelle par Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2) S.E.C. est issu d'un partenariat 50-50 formé entre Innergex et Mi'gmawei Mawiomi Businnes Corporation (MMBC). Celui-ci prévoit l'installation de 19 éoliennes, pour une puissance installée pouvant atteindre 102,24 MW, ainsi que l'aménagement d'un réseau de chemins d'accès, un réseau collecteur et un bâtiment des opérations. Il est situé en périphérie du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n mis en opération en décembre 2016, également sur le TNO Rivière-Nouvelle, dans la municipalité régionale de comté d'Avignon, en Gaspésie. Ce projet vise à répondre aux besoins croissants de nouvelles sources d'énergie renouvelable afin de combler la demande liée aux politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre mises de l'avant par le gouvernement du Québec, les gouvernements des provinces limitrophes et des états du nord-est américain. Il a été déposé dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec visant à satisfaire les besoins en électricité à long terme du marché québécois. L'échéancier des initiateurs prévoit le début des travaux de déboisement et de construction en 2024, pour une mise en service en 2026.	
Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Direction ou secteur	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DU RAPPORT DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE

1	**Avis sur l'analyse du rapport de caractérisation écologique**
Selon les renseignements déposés par l'initiateur, est-ce que la caractérisation écologique des milieux sensibles (milieux humides et hydriques, habitats du poisson et espèces floristiques à statut) est complète? Également, est-ce que les conclusions présentées sont acceptables?	Le rapport de caractérisation est acceptable tel que présenté
Justification :	

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Charles Montbriand-Leduc	Conseiller en environnement		2024-09-17
Catherine Bernier	Directrice régionale		2027-09-17

Clause(s) particulière(s) :

RAPPORT DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet	**MARCHE À SUIVRE**
Nom du projet	Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2
Initiateur de projet	Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2) S.E.C.
Numéro de dossier	3211-12-250
Dépôt de l'étude d'impact	2023/03/16
Présentation du projet : Le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 sur le territoire non organisé (TNO) Rivière-Nouvelle par Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2) S.E.C. est issu d'un partenariat 50-50 formé entre Innergex et Mi'gmawei Mawiomi Businnes Corporation (MMBC). Celui-ci prévoit l'installation de 19 éoliennes, pour une puissance installée pouvant atteindre 102,24 MW, ainsi que l'aménagement d'un réseau de chemins d'accès, un réseau collecteur et un bâtiment des opérations. Il est situé en périphérie du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n mis en opération en décembre 2016, également sur le TNO Rivière-Nouvelle, dans la municipalité régionale de comté d'Avignon, en Gaspésie. Ce projet vise à répondre aux besoins croissants de nouvelles sources d'énergie renouvelable afin de combler la demande liée aux politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre mises de l'avant par le gouvernement du Québec, les gouvernements des provinces limitrophes et des états du nord-est américain. Il a été déposé dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec visant à satisfaire les besoins en électricité à long terme du marché québécois. L'échéancier des initiateurs prévoit le début des travaux de déboisement et de construction en 2024, pour une mise en service en 2026.	
Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Direction ou secteur	Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables (DEFLMV)
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DU RAPPORT DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE

1	**Avis sur l'analyse du rapport de caractérisation écologique**
Selon les renseignements déposés par l'initiateur, est-ce que la caractérisation écologique des milieux sensibles (milieux humides et hydriques, habitats du poisson et espèces floristiques à statut) est complète? Également, est-ce que les conclusions présentées sont acceptables?	Le rapport de caractérisation est acceptable tel que présenté

Documents consultés:

MMBC et Innergex (30 août 2024). Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2- Caractérisation des milieux naturels. Étude réalisée par Pesca Environnement et déposée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. 19 pages et annexes.

Justification :

L'initiateur a réalisé la caractérisation écologique des milieux naturels qui seront affectés par la mise en place des infrastructures (chemins d'accès, aires d'installation des éoliennes, réseau collecteur) requises pour le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2. L'étude écologique comprend un volet spécifique aux espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles (EFMVS) d'être ainsi désignées. **Après analyse, le rapport de caractérisation remis pour analyse est jugé acceptable, l'initiateur devra tenir compte des informations suivantes :**

- Les habitats potentiels du ptérospore à fleurs d'andromède ont été correctement identifiés. La cartographie des habitats potentiels a été réalisée, en y superposant le positionnement des infrastructures prévues pour le projet par rapport à ceux-ci (version actualisée du 30 août 2024).

- Les visites sur le terrain ont été réalisées entre les périodes du 6 au 8 septembre 2023 et du 24 au 26 juillet 2024. Les périodes d'inventaires sont jugées partiellement adéquates pour la détection du ptérospore à fleurs d'andromède (*Pterospora andromeadea*), l'une des espèces potentielles ciblées pour les inventaires. La période phénologique optimale pour la détection de cette espèce est de la mi-juillet à la fin juillet. Les inventaires réalisés du 6 au 8 septembre 2023 ont été réalisés tardivement, toutefois comme les inflorescences de l'espèce restent visibles après la floraison, ces dates sont jugées comme étant acceptables.

- L'initiateur indique avoir couvert à pied et par un balayage systématique exhaustif, tous les habitats potentiels du ptérospore à fleurs d'andromède identifiés à l'intérieur de la zone d'inventaire. Les inventaires ont été réalisés par botaniste expérimenté comme demandé. Aucune occurrence de ptérospore à fleurs d'andromède n'a été découverte au cours de l'inventaire.

- **La distribution des transects, ou les tracés qui ont été appliqués lors des inventaires, devraient être fournis dans l'objectif de pouvoir évaluer l'effort d'inventaire réalisé à l'intérieur des habitats potentiels du ptérospore à fleurs d'andromède.**

- Une attention particulière aux tourbières boisées dominées par le thuya occidental (*Thuja occidentalis*) susceptibles de fournir des conditions favorables à la valériane des tourbières (*Valeriana uliginosa*), au calypso d'Amérique (*Calypso bulbosa* var. *americana*) et au cypripède royal (*Cypripedium reginae*) a été portée lors des inventaires. Aucun habitat potentiel de ce type n'a été répertorié dans le cadre des inventaires.

- Aucune espèce floristique désignée n'a été observée lors des inventaires spécifiques réalisés dans les habitats potentiels de la zone d'inventaire. Une espèce floristique vulnérable à la récolte, la matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique (*Matteuccia struthiopteris* var. *pensylvanica*), a été observée à la station SH06 à proximité du ruisseau Rachel.

Nous vous rappelons que les spécimens d'une espèce désignée vulnérable ou menacée sont protégés en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables (LEMV). En cas de découverte ultérieure d'individus d'une espèce menacée ou vulnérable dans la zone des travaux, le projet devra être adapté pour éviter les impacts et/ou des mesures d'atténuation devront être appliquées. La Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables (DEFLMV) devra être informée et consultée rapidement dans la confirmation de ce scénario.

En cas de découverte d'une EFMVS, l'initiateur doit déposer, avant travaux et si applicable, un plan de mesures d'atténuation jugé conforme aux attentes de la DEFLMV (voir avis d'acceptabilité environnementale du projet- version 2024-09-06)

Signature(s)			
Nom	**Titre**	**Signature**	**Date**
Jean-Bastien Lambert	Botaniste	Jean-Bastien Lambert	2024-09-23
Michèle Dupont-Hébert	Directrice (p. i.)	Michele Dupont Hebert	2024-09-23
Clause(s) particulière(s) :			

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures

Titre de la figure

RAPPORT DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet	**MARCHE À SUIVRE**
Nom du projet	Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2
Initiateur de projet	Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2) S.E.C.
Numéro de dossier	3211-12-250
Dépôt de l'étude d'impact	2023/03/16
Présentation du projet : Le projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 sur le territoire non organisé (TNO) Rivière-Nouvelle par Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (MU2) S.E.C. est issu d'un partenariat 50-50 formé entre Innergex et Mi'gmawei Mawiomi Businnes Corporation (MMBC). Celui-ci prévoit l'installation de 19 éoliennes, pour une puissance installée pouvant atteindre 102,24 MW, ainsi que l'aménagement d'un réseau de chemins d'accès, un réseau collecteur et un bâtiment des opérations. Il est situé en périphérie du parc éolien Mesgi'g Ugju's'n mis en opération en décembre 2016, également sur le TNO Rivière-Nouvelle, dans la municipalité régionale de comté d'Avignon, en Gaspésie. Ce projet vise à répondre aux besoins croissants de nouvelles sources d'énergie renouvelable afin de combler la demande liée aux politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre mises de l'avant par le gouvernement du Québec, les gouvernements des provinces limitrophes et des états du nord-est américain. Il a été déposé dans le cadre des appels d'offres d'Hydro-Québec visant à satisfaire les besoins en électricité à long terme du marché québécois. L'échéancier des initiateurs prévoit le début des travaux de déboisement et de construction en 2024, pour une mise en service en 2026.	
Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Direction ou secteur	DGFa-11
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DU RAPPORT DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE

1	**Avis sur l'analyse du rapport de caractérisation écologique**
Selon les renseignements déposés par l'initiateur, est-ce que la caractérisation écologique des milieux sensibles (milieux humides et hydriques, habitats du poisson et espèces floristiques à statut) est complète? Également, est-ce que les conclusions présentées sont acceptables?	Le rapport de caractérisation est acceptable tel que présenté
Justification : Le rapport de caractérisation est acceptable puisque la couverture de la zone de projet est suffisante. Le fichier de forme de l'empreinte du projet confirme que les travaux n'auront pas lieu dans l'habitat du poisson ou tout autre milieu sensible pour la faune. Notamment, le marais identifié à la station ST200 qui pourrait être utilisé par l'herpétofaune est exclus de l'empreinte de projet.	

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Danielle Gauthier	Biologiste, MSc.	Danielle Gauthier	2024-09-18
Jean-Sébastien Babin	Directeur par intérim		2024-09-18